

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DASES 203 G – Renouvellement des habilitations des Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles – dépôt des dossiers auprès de l'Agence Régionale de Santé

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.1431-1, L.1431-2, L.3121-1 et L.3121-2, D.3121-1 et suivants ;

Vu l'article 47 de la loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la Sécurité sociale pour 2015 qui a conduit, à compter du 1^{er} janvier 2016, à la création d'une nouvelle structure dénommée Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles, en lieu et place des consultations de dépistage anonyme et gratuit du VIH et des hépatites (CDAG) et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) ;

Vu le décret n°2015-796 du 1er juillet 2015 relatif aux centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

Vu l'arrêté ARS-2015/335 du 23 décembre 2015 portant habilitation du Département de Paris/Centre médico-social Belleville en tant que Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

Vu l'arrêté ARS-2015/359 du 23 décembre 2015 portant habilitation du Département de Paris/Centre médico-social Figuier en tant que Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

Vu l'arrêté ARS-2015/360 du 23 décembre 2015 portant habilitation du Département de Paris/Centre médico-social Ridder en tant que Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

Attendu que ces habilitations sont données par l'Agence Régionale de Santé pour une période de trois ans et qu'il convient donc de les renouveler à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Attendu que les dossiers de demandes de renouvellement doivent être transmis à l'ARS avant le 30 juin 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui demande l'autorisation d'engager les démarches auprès de l'Agence Régionale de Santé afin d'obtenir le renouvellement des trois habilitations susvisées et de déposer les dossiers de demandes correspondants dont l'établissement est actuellement en cours de discussion entre les services de la DASES et l'ARS ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à engager auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France les démarches nécessaires au renouvellement des habilitations des trois CeGIDD gérés par le Département de Paris pour la période du au 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 et à déposer, avant le 30 juin 2018, les dossiers de demande de renouvellement correspondants.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO